

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Jeudi 18 Juin 2026

Délibération 2026-36

Le jeudi dix-huit Juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Manou, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, Monsieur MOREAU et, Monsieur MARTIN vice-Présidents

Date de la convocation : 18/06/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur HAY Jean Claude

Membres en exercice : 44

Membres ayant pris part au vote : 34

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs MARAIS Dominique, GUILLEMET Philippe, GALLET Aline, VIALLE Julie, RIBARDIERE Marie-Angèle, MAIGNE Thierry, AVELINE Emmanuel, MARTIN Fabien, LE NAOUR Frédéric, CHAREAU Julien, LE-SANT Jérémy, CHAUVIN Lydie, DEGLOS Vincent, HAY Jean Claude, POINTEAU Sébastien, BUFFETRILLE Guy, SERRE Frédéric, BARTHET Carole, MENAGER Pascal, POURTOUT Kévin, De LACHEISSERIE Bertrand, SECRETAIN Catherine, GARNIER Denis, VINCENT Cédric, MOREAU Lucienne, CLEMENT Pierre, ANDRE Albert, MICHEL Marie-Françoise, PARIS Jean-Pierre, SUBLEMONTIER Denis, SUBLEMONTIER Stéphanie, LAGOUTE Didier, PEAN Thierry, MOREAU Aurélien,

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs JULIEN Jean-Luc, DONCK Olivier, MEUNIER Jerome, ZAMPAGLIONE François

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs DERRIEN Mathieu, BESANCENEZ Sandra, PETREMENT Patrick, BOURNISIEEN Anthony, PLESSIS Fabien, DUCROCQ Hervé

Règlement intérieur des déchèteries

Le Président rappelle que, suite aux évolutions dans la gestion des déchèteries, un règlement intérieur définissant les modalités et conditions d'utilisation de l'ensemble des déchèteries du SIRTOM a été arrêté par le comité syndical par délibération du 15/10/2014, modifié par délibération du 13/10/2022 et du 20/03/2025.

Vu les évolutions des services mis en place sur les déchèteries et notamment ceux développés sur la déchèterie de Saint Eliph suite aux travaux de réhabilitation, il convient de mettre à jour ce règlement intérieur qui sera diffusée auprès des usagers.

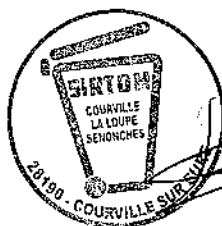
Le règlement sera affiché dans chaque déchèterie.

Le Président donne lecture du projet de règlement intérieur. Il s'ensuit une discussion avec les membres du comité syndical sur les modifications à apporter au projet initial.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur des déchèteries annexé à la présente délibération à l'unanimité
- charge le président de diffuser le règlement intérieur des déchèteries ainsi modifié

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Bertrand DE LACHEISSERIE

Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 22/06/2026
Et de la publication Du 23/06/2026.
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

22 JUIN 2026

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE